



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 65878

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur une diminution des jours de traitement du virus HIV. Alors que les recommandations actuelles imposent une stricte observance des prises de chimiothérapies anti VIH sept jours sur sept sans rémission, il semblerait possible d'instaurer une prise de tri ou de quadrithérapies par intermittence. Un docteur de l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches (initiateur en France des trithérapies sida), a montré, au cours des dix dernières années, que l'on pouvait contrôler le virus HIV avec des trithérapies réduites à quatre, trois, voire deux jours sur sept, au lieu des sept jours sur sept recommandés. En réduisant les contraintes et les effets secondaires des traitements, le protocole a la potentialité d'augmenter la qualité et l'espérance de vie des patients. Il pourrait aider les personnes touchées par le virus à se traiter plus volontiers et plus tôt, cessant alors d'être contaminantes dans leurs rapports intimes. Par ses dimensions traitement et prévention, le protocole pourrait jouer son rôle dans la sédation de cette maladie. En diminuant sensiblement les coûts, il offrirait des perspectives d'accès facilité aux antirétroviraux dans des pays moins fortunés. La centaine de patients suivant ce type de traitement aurait fait en dix ans économiser quelques 3 millions d'euros à la sécurité sociales ! L'hôpital de Garches peine cependant à se faire entendre, et ce dossier n'avance que trop lentement, dans les priorités de la recherche des meilleurs traitements anti HIW. Aussi lui demande-t-il son sentiment sur ce dossier et ce qu'elle compte éventuellement entreprendre afin de favoriser une méthode qui semble porter ses fruits.

Texte de la réponse

La recherche en matière de SIDA est un élément clé de la lutte contre cette maladie. Les travaux de recherche visant à optimiser le traitement des patients et à assurer un accès de tous selon les meilleurs standards de prise en charge, ont toute l'attention du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le protocole ICCARRE, coordonné par l'équipe de recherche de l'hôpital Raymond Poincaré (assistance publique hôpitaux de Paris) à Garches et référencé sous ANRS 162 4D Four days a week, fait l'objet d'un consensus entre les médecins chercheurs, le milieu associatif et l'agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites (ANRS). Le Gouvernement soutient la conduite de cette étude, dont le financement est assuré entièrement par l'ANRS à hauteur de 625 712 €. Cette stratégie thérapeutique fait actuellement l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un essai thérapeutique multicentrique. Les résultats de cette étude et les conséquences éventuelles en termes de généralisation de cette stratégie thérapeutique feront l'objet d'une analyse scientifique par les pairs des investigateurs de cette étude.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65878

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8321

Réponse publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8779